

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté par le Conseil Municipal lors de la séance du 9 mars 2026. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des charges de fonctionnement inhérentes au patrimoine de la commune, le versement des rémunérations des agents, le versement des indemnités d'élus, les intérêts d'emprunt et le versement des subventions et contrat d'association ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et à rembourser le capital de la dette.

I. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

B. Les recettes de fonctionnement

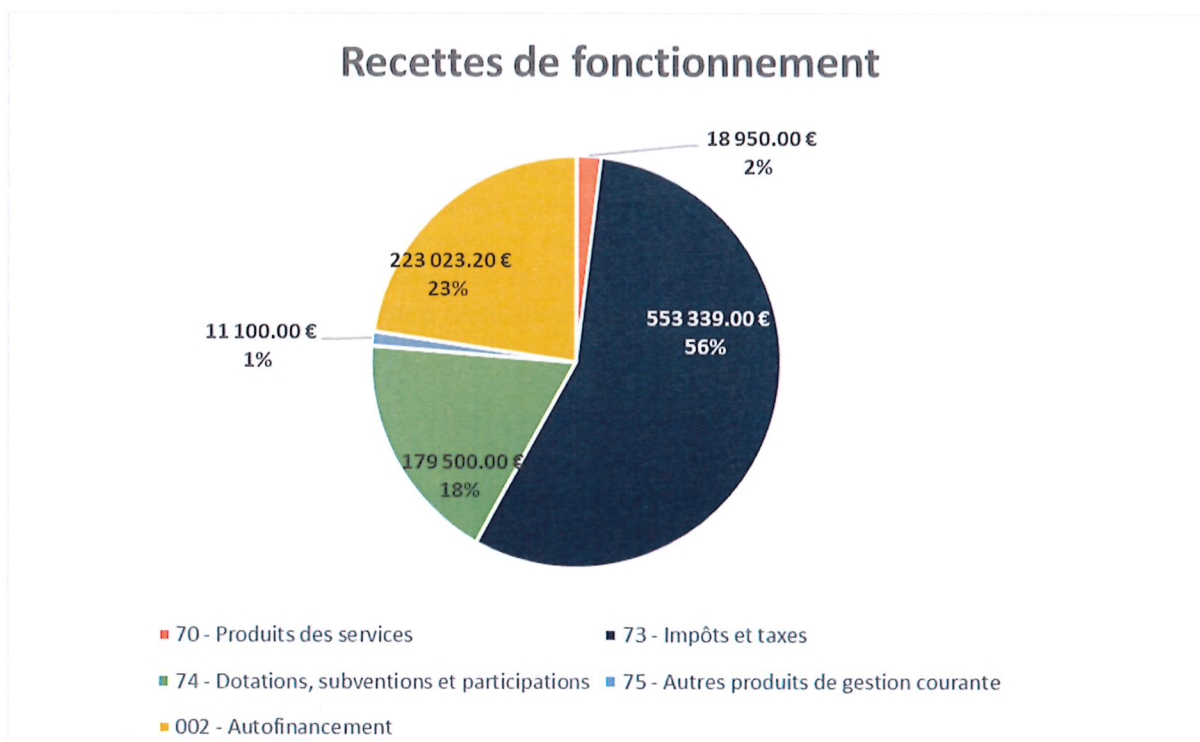
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Pour la commune de Rochetrejoux, les recettes prévisionnelles de fonctionnement réelles 2026 s'élèvent à **762 894€** auxquelles s'ajoutent **10 000 €** de recettes d'ordre (immobilisations), et le résultat de fonctionnement reporté de **223 023.20 €**, soit un total de **995 917.20 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	
	2026	
013 - Atténuations de charges	- €	0.00%
70 - Produits des services	18 950.00 €	1.90%
73 - Impôts et taxes	553 339.00 €	55.56%
74 - Dotations, subventions et participations	179 500.00 €	18.02%
75 - Autres produits de gestion courante	11 100.00 €	1.11%
76 - Produits financiers	5.00 €	0.00%
77 - Produits exceptionnels		0.00%
<i>Total des écritures réelles</i>	762 894.00 €	76.60%
002 - Autofinancement	223 023.20 €	22.39%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	10 000.00 €	1.00%
<i>Total des écritures d'ordre</i>	233 023.20 €	23.40%
Total général	995 917.20 €	



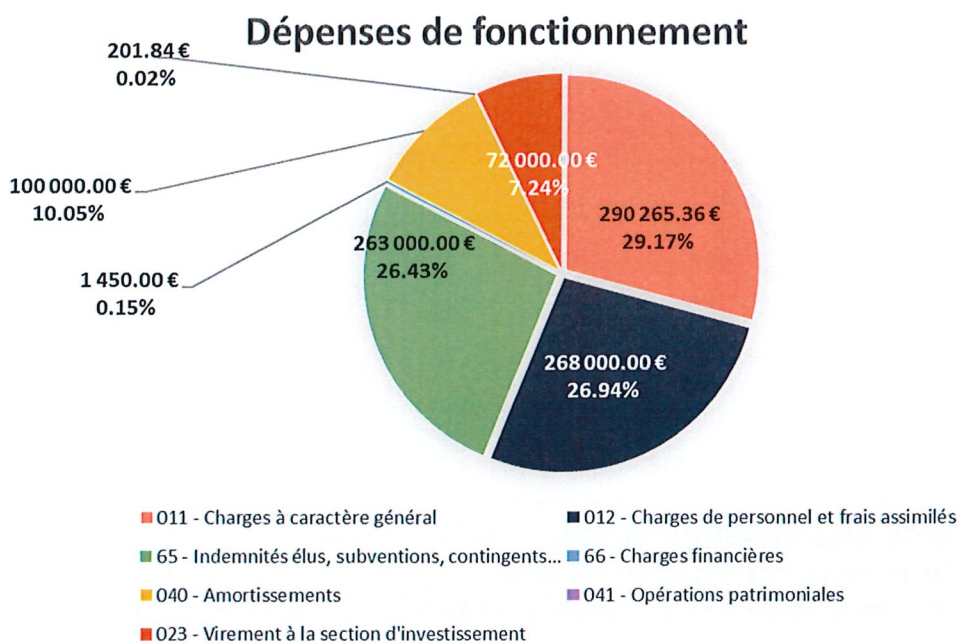
C. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées :

- Des charges générales : l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services
- Des salaires du personnel municipal,
- Des subventions versées aux associations,
- Des indemnités des élus,
- Des intérêts d'emprunts.

Elles sont réparties comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET	
	2026	
011 - Charges à caractère général	290 265.36 €	29.15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	268 000.00 €	26.91%
65 - Indemnités élus, subventions, contingents...	263 000.00 €	26.41%
66 - Charges financières	1 450.00 €	0.15%
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	
<i>Total des écritures réelles</i>	<i>823 715.36 €</i>	<i>82.71%</i>
014 - Atténuations de produits		
040 - Amortissements	100 000.00 €	10.04%
041 - Opérations patrimoniales	201.84 €	0.02%
023 - Virement à la section d'investissement	72 000.00 €	7.23%
<i>Total des écritures d'ordre</i>	<i>172 201.84 €</i>	<i>17.29%</i>
Total général	995 917.20 €	

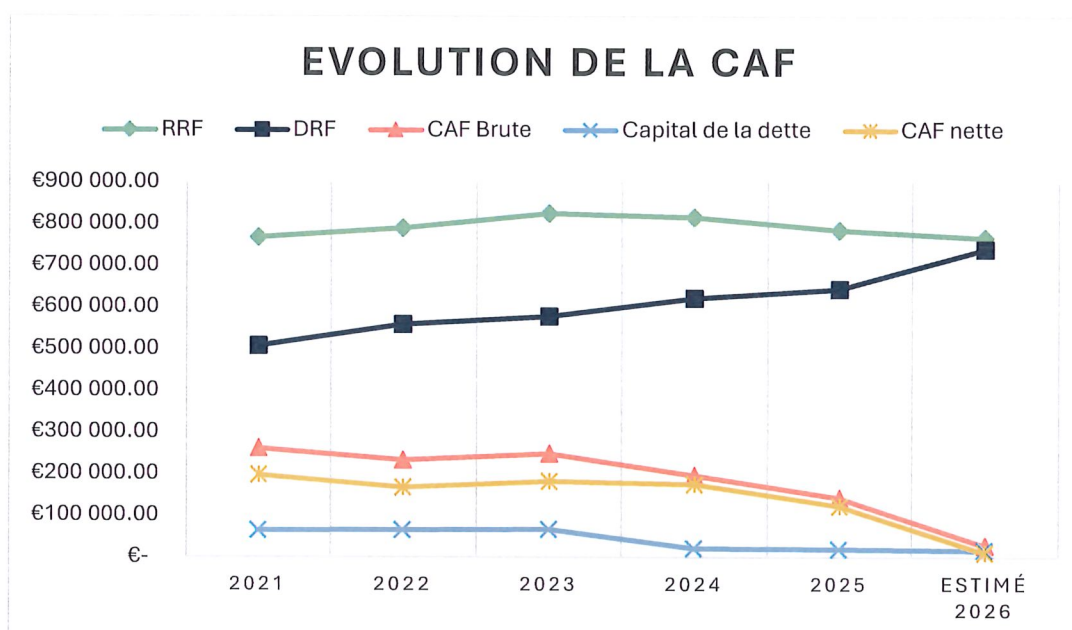


D. La capacité d'autofinancement

Lors de la réalisation du budget (au fil de l'année), les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont moindres que les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ce qui dégage un autofinancement permettant de financer une partie des opérations d'investissement. C'est la capacité d'autofinancement (CAF) brute. Pour obtenir une CAF nette, il convient de soustraire le remboursement du capital d'emprunt de l'année. C'est la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à nécessairement à un emprunt nouveau.

Au niveau communal les dépenses réelles de fonctionnement continuent d'augmenter tandis que les recettes réelles de fonctionnement diminuent. Cet « effet ciseau » fait chuter la CAF, et ce malgré un faible endettement.

	RRF	DRF	CAF Brute	Capital de la dette	CAF nette
2021	767 029.22 €	506 744.85 €	260 284.37 €	63 715.17 €	196 569.20 €
2022	789 594.31 €	557 775.23 €	231 819.08 €	65 016.78 €	166 802.30 €
2023	824 919.79 €	577 465.93 €	247 453.86 €	66 363.70 €	181 090.16 €
2024	815 716.64 €	620 613.51 €	195 103.13 €	20 970.68 €	174 132.45 €
2025	784 773.62 €	643 478.00 €	141 295.62 €	19 288.68 €	122 006.94 €
estimé 2026	766 737.48 €	739 310.55 €	27 426.94 €	16 666.68 €	10 760.26 €



E. La fiscalité

Les taux des impôts locaux ménages pour 2026 ont été voté par le Conseil Municipal le 12 janvier 2026 à hauteur de :

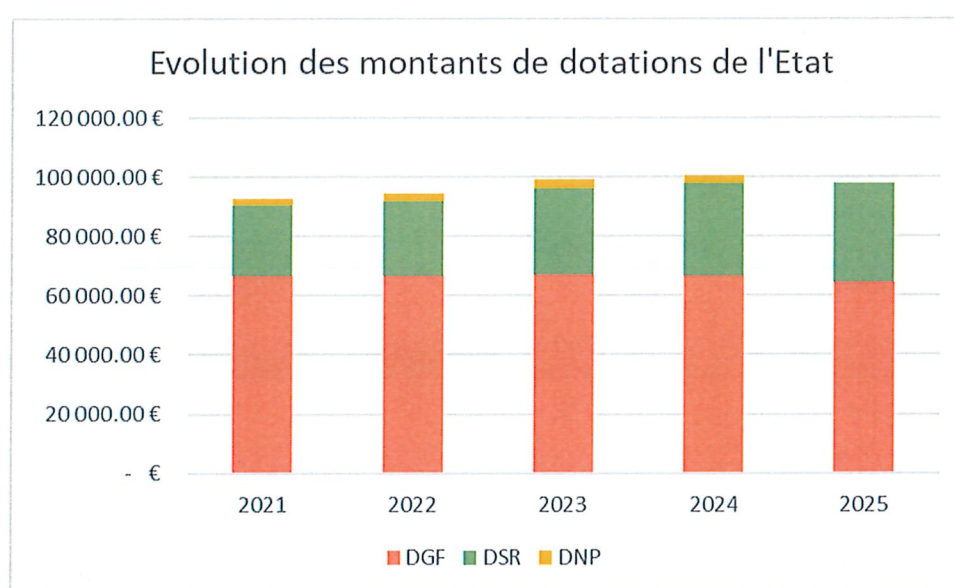
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.33 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **47.13 %**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **23.36 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **288 819.71€**.

F. Les dotations de l'Etat.

En l'absence de loi de finances 2026 au moment de l'élaboration du budget, les dotations de l'Etat ont été maintenues au niveau de 2025. C'est-à-dire 97 845€.

	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	66 775.00 €	66 777.00 €	67 210.00 €	66 872.00 €	64 429.00 €
DSR	23 644.00 €	24 888.00 €	28 896.00 €	30 867.00 €	33 416.00 €
DNP	2 333.00 €	2 800.00 €	2 973.00 €	2 676.00 €	- €
TOTAL Dotations de l'Etat	92 752.00 €	94 465.00 €	99 079.00 €	100 415.00 €	97 845.00 €



II. La section d'investissement

A. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Les opérations d'investissement impactent le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune de Rochetreyoux s'équilibre en 2026, en dépenses et en recettes à hauteur de **1 049 477.35€**.

B. Les recettes d'investissement

Trois types de recettes d'investissement coexistent :

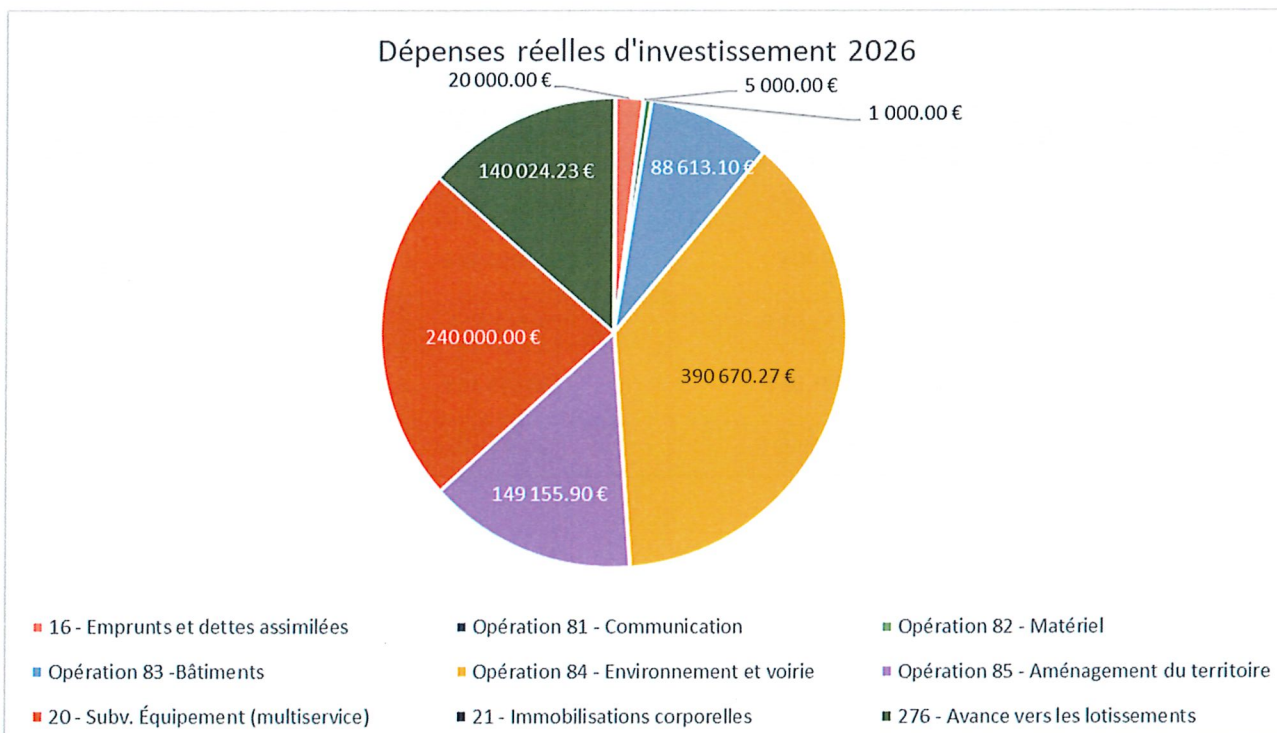
- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus
- le remboursement du FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées en année N-1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2026			
	RAR	Nouveaux crédits	BP 2026	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	126 000.00 €	126 000.00 €	12.01%
13 - Subventions d'investissement	84 265.00 €	48 000.00 €	132 265.00 €	12.60%
16 - Emprunts et dettes assimilées		400 000.00 €	400 000.00 €	38.11%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Total des écritures réelles	84 265.00 €	574 000.00 €	658 265.00 €	62.72%
001 - Résultat d'investissement reporté		214 212.35 €	214 212.35 €	20.41%
20 - immobilisations incorporelles				
021 - Virement de la section de fonctionnement		72 000.00 €	72 000.00 €	6.86%
024 - Produits des cessions		- €	- €	0.00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 000.00 €	100 000.00 €	9.53%
041 - Opérations patrimoniales		5 000.00 €	5 000.00 €	0.48%
Total des écritures d'ordre	- €	391 212.35 €	391 212.35 €	37.28%
Total général	84 265.00 €	965 212.35 €	1 049 477.35 €	

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2026			
	RAR	Nouveaux crédits	BP 2026	
16 - Emprunts et dettes assimilées		20 000.00 €	20 000.00 €	1.91%
Opération 81 - Communication		1 000.00 €	1 000.00 €	0.10%
Opération 82 - Matériel	- €	5 000.00 €	5 000.00 €	0.48%
Opération 83 - Bâtiments	6 113.10 €	82 500.00 €	88 613.10 €	8.44%
Opération 84 - Environnement et voirie	135 670.27 €	255 000.00 €	390 670.27 €	37.23%
Opération 85 - Aménagement du territoire	117 155.90 €	32 000.00 €	149 155.90 €	14.21%
20 - Subv. Équipement (multiservice)		240 000.00 €	240 000.00 €	22.87%
21 - Immobilisations corporelles				
276 - Avance vers les lotissements		140 024.23 €	140 024.23 €	13.34%
Total des écritures réelles	258 939.27 €	775 524.23 €	1 034 463.50 €	98.57%
001 - Résultat d'investissement reporté		- €	- €	0.00%
040 - Travaux en régie		10 000.00 €	10 000.00 €	0.95%
041 - Opérations patrimoniales		5 000.00 €	5 000.00 €	0.48%
Ecritures d'ordre	- €	15 000.00 €	15 000.00 €	1.43%
Total général	258 939.27 €	790 524.23 €	1 049 463.50 €	



III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A. Résultats 2025

	Résultats antérieurs	Résultat 2025	Résultat cumulé
Budget principal	243 512.43 €	293 723.12 €	537 235.55 €
Multiservices	8 843.45 €	11 306.22 €	20 149.67 €
La Gélinière	-5 780.69 €	0.00 €	-5 780.69 €
Les Petits Jardins	-126 352.60 €	78 800.00 €	-47 552.60 €
TOTAL GENERAL	120 222.59 €	383 829.34 €	504 051.93 €

B. Équilibres budgétaires 2026

Les principes budgétaires énoncent que chaque section (de fonctionnement et d'investissement) s'équilibre en dépenses et en recettes (réelles et d'ordre).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Globalité BP 2026
Budget principal	995 917.20 €	1 049 477.35 €	2 045 394.55 €
Multiservices	4 610.00 €	540 354.48 €	544 964.48 €
La Gélinière (clôturé en 2026)	171 551.33 €	76 541.33 €	248 092.66 €
Les Petits Jardins	407 445.86 €	280 048.46 €	687 494.32 €
TOTAL GENERAL	1 579 524.39 €	1 946 421.62 €	3 525 946.01 €

C. Principaux ratios

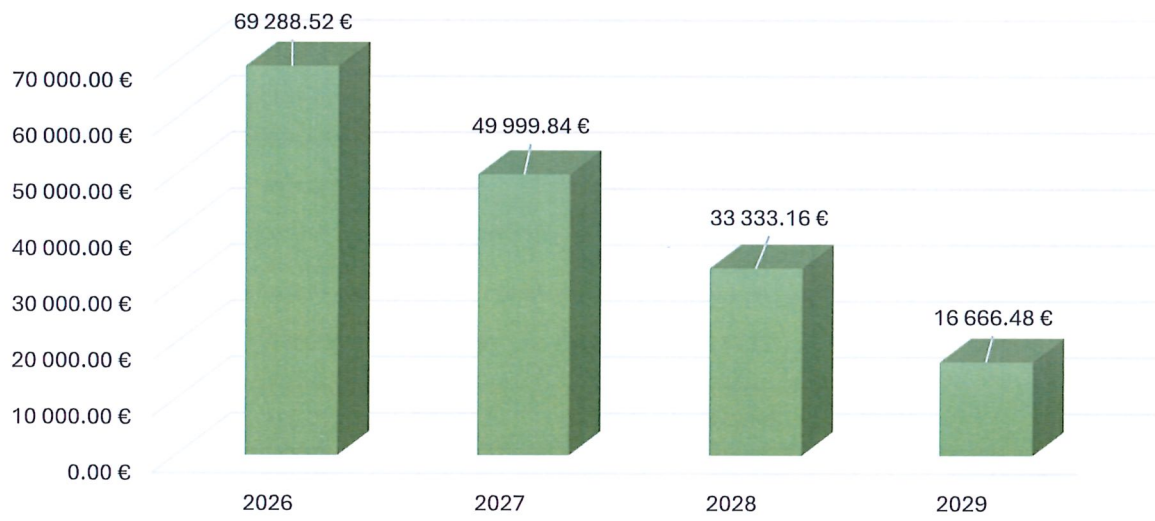
	2021	2022	2023	2024		2025	Perspectives 2026
	Rochetrejoux	Rochetrejoux	Rochetrejoux	Moyenne strate de 500 à 2 000 habitants	Rochetrejoux	Rochetrejoux	Rochetrejoux
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	511.35 €	552.25 €	569.76 €	817.00 €	624.59 €	639.96 €	730.54 €
Produit des impositions directes / Population	324.89 €	273.91 €	294.06 €	570.00 €	322.30 €	343.68 €	371.06 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	774.00 €	781.78 €	812.44 €	994.00 €	813.99 €	777.29 €	757.65 €
Dépenses d'équipement brut / Population	416.56 €	294.64 €	229.89 €	396.00 €	585.26 €	226.38 €	395.26 €
Encours de la dette / Population	471.41 €	390.91 €	315.81 €	571.00 €	241.39 €	165.94 €	68.47 €
Dotations Etat / Population	93.59 €	93.53 €	97.52 €	172.00 €	98.83 €	96.68 €	96.68 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	38.89%	34.98%	36.00%	42.59%	39.77%	34.78%	33.35%
(Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement	74.21%	78.71%	78.01%		84.76%	85.00%	98.94%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	53.82%	37.69%	28.30%	39.84%	71.90%	29.12%	52.17%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	60.91%	50.00%	38.87%	56.70%	29.66%	21.35%	9.04%

D. Etat de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de **69 288.52€** avec une dette actuelle qui s'éteint en 2029. Le ratio de désendettement de la commune est extrêmement bas : 0.49 années.

Le seuil d'alerte est fixé à 12 années et le seuil critique est fixé à plus de 15 années.

Capital restant dû au 01/01/N



Fait à Rochetrejoux le 9 mars 2026,

Le Maire de Rochetrejoux,
Christian BOISSINOT

